



GOUVERNEMENT DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

**MINISTERE
DE LA SANTE,
DE LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**
*chargé de la prévention,
de la réforme de l'administration
et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme*

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE 23
TECHNICIENS DE CATEGORIE B RELEVANT DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

**EPREUVE TECHNIQUE :
SPECIALITE CHARGE DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET
DES INFORMATIONS AERONAUTIQUES**

**Vendredi 25 juillet 2014
(Durée : 3 heures – coefficient 5)**

Aucun autre document n'est autorisé.

Matériel autorisé : aucun.

Le sujet comporte 7 pages (page de garde incluse).

CONCOURS EXTERNE- juillet 2014

**Technicien chargé de l'exploitation technique
et des informations aéronautiques**

Epreuve technique

Partie A

Coefficient 1

QCM

(1 point par question)

Entourer la bonne réponse

- 1. Lorsque la réduction du niveau de protection SSLIA est temporaire et imprévue d'une durée inférieure à 12 heures :**
 1. L'émission d'un notam est obligatoire ;
 2. La décision d'utiliser l'aérodrome appartient à l'exploitant ;
 3. L'aérodrome est accessible aux aéronefs correspondant au niveau réellement assuré ;
 4. Il suffit d'informer les usagers.

- 2. Qu'est-ce que la ZA ?**
 1. C'est la zone aéroportuaire où peut intervenir le SSLIA ;
 2. C'est la zone d'approche (emprise domaniale+ aires d'approche finale jusqu'à une distance pouvant être atteinte en 3 minutes par le SSLIA) ;
 3. C'est la zone d'aérodrome (emprise domaniale+ aires d'API) ;
 4. C'est la zone d'aérodrome (emprise domaniale+ aire d'approche finale jusqu'à 1200m du seuil des pistes).

- 3. L'aire de manoeuvre :**
 1. Comprend toutes les parties de l'aérodrome aménagées en vue des opérations d'atterrissage, de décollage et d'évolution au sol des aéronefs ;
 2. Est la partie d'un aérodrome utilisée pour les décollages, les atterrissages et la circulation en surface des aéronefs, à l'exclusion des aires de trafic ;
 3. Comprend l'aire de trafic et les voies de circulation ;
 4. Correspond à l'ensemble des pistes.

- 4. L'orientation des pistes est indiquée à chaque extrémité par des marques d'identification de piste composées d'un nombre entier de deux chiffres. Ce nombre représente le plus proche du dixième :**
 1. De l'azimut vrai de l'axe de la piste ;
 2. De l'orientation magnétique de l'axe de la piste ;
 3. Du relèvement vrai de l'axe de la piste ;
 4. Du relèvement magnétique de l'axe de la piste.

- 5. Un pilote à l'atterrissage sur un aérodrome utilise un PAPI. Il voit deux feux blancs et deux feux rouges. Il en conclut qu'il est :**
1. Trop haut ;
 2. Trop bas ;
 3. Sur la bonne pente ;
 4. Trop haut, à droite de l'axe de piste
- 6. Comment est matérialisé de nuit un seuil de piste ?**
1. Par des lampes rouges ;
 2. Par des lampes vertes ;
 3. Par des lampes bleues ;
 4. Par des lampes jaunes.
- 7. Un aérodrome ouvert à la CAP est :**
1. Réservé à l'usage d'une administration d'Etat ;
 2. Ouvert uniquement aux aéronefs civils ;
 3. Ouvert aux activités commerciales, de tourisme, d'école ;
 4. A usage uniquement militaire.
- 8. L'abréviation utilisée dans les publications aéronautiques pour désigner le point de référence d'un aérodrome est :**
1. ARP ;
 2. REF ;
 3. PDR ;
 4. ALT .
- 9. Les règles de l'air sont applicables :**
1. Aux aéronefs de transport public seulement ;
 2. A tous les aéronefs civils et d'Etat ;
 3. Aux aéronefs de tourisme et d'affaires seulement ;
 4. Aux aéronefs en VFR seulement.
- 10. En France le choix d'un niveau de vol est régi par :**
1. La règle quadrantale ;
 2. La règle semi-circulaire ;
 3. La règle semi-quadrantale ;
 4. La Règle circulaire.
- 11. Les conditions météorologiques de vol à vue de jour en espace aérien contrôlé de classe D ou E au-dessous du niveau 100 sont les suivantes :**
1. Distance par rapport aux nuages : horizontalement = 1500 m
verticalement = 300 m
- visibilité en vol = ou > 5 km ;
 2. Distance par rapport aux nuages : horizontalement = 1500 m
verticalement = 300 m
- visibilité en vol = ou > 8 km ;
 3. Hors nuages - visibilité en vol = 8 km ;
 4. Hors nuage en vue de la surface.

12. Quel est le délai de dépôt du plan de vol pour un vol IFR ?

1. 30 minutes avant le départ du poste de stationnement ;
2. 1 heure avant le départ du poste de stationnement si non soumis à régulation ;
3. 5 heures avant le départ du poste de stationnement si soumis à régulation ;
4. 2 heures avant le départ du poste de stationnement.

13. En Polynésie française, comment sont classés les espaces aériens ?

1. C-D-E pour les espaces contrôlés et F-G pour les espaces non contrôlés ;
2. A-C-D-E pour les espaces contrôlés et F-G pour l'espace non contrôlé ;
3. A-C-D-E pour les espaces contrôlés et G pour l'espace non contrôlé ;
4. A-D-E pour les espaces contrôlés et G pour l'espace non contrôlé.

14. L'agent AFIS doit transmettre les paramètres dans un ordre précis. Choisissez la proposition correcte :

1. Vent, piste en service, visibilité, QNH, QFE ;
2. Piste en service, vent, visibilité, QNH, QFE ;
3. Piste en service, vent, visibilité, QFE, QNH ;
4. QNH, QFE, piste en service, vent, visibilité.

15. Les aéronefs évoluant dans la circulation d'aérodrome d'un aérodrome AFIS bénéficient :

1. Des services du contrôle, d'information de vol et d'alerte ;
2. Des services d'information de vol et d'alerte ;
3. Du service d'alerte uniquement ;
4. Du service d'information de vol uniquement.

16. Un organisme AFIS doit communiquer aux aéronefs :

1. La piste en service, les paramètres météorologiques, le niveau de transition si nécessaire, l'heure exact ;
2. L'autorisation d'atterrissage ou de décollage ;
3. Les clairances de contrôle données par le centre de contrôle gérant l'espace aérien dont dépend l'organisme AFIS ;
4. Les réponses 1 - et 3 - sont justes.

17. Quels sont les messages liés au plan de vol ?

1. SAM-SRM;
2. FPL-DLA-CHG-ARR-DEP-CNL;
3. FPL-DLA-CHG-ARR-DEP-NOTAM ;
4. ANM- CRAM – AIM.

18. Le cumulonimbus (Cb) est un nuage :

1. A forte extension verticale ne présentant aucun danger ;
2. En filaments enchevêtrés et hauts ;
3. A forte extension verticale et dangereux pour l'aviation ;
4. Peu développé mais dangereux pour l'aviation.

19. Concernant les valeurs moyennes de la direction et de la vitesse du vent à la surface transmises par un agent AFIS :

1. La direction est donnée en degrés magnétiques et la vitesse en km/h ;
2. La direction est donnée en degrés géographiques et la vitesse en noeuds ;
3. La direction est donnée en degrés magnétiques et la vitesse en noeuds
4. La direction est donnée en degrés géographiques et la vitesse en Km/h.

20. Concernant la nébulosité, que signifie « fragmenté » ?

1. 8 huitièmes;
2. 5 à 7 huitièmes;
3. 2 à 4 huitièmes;
4. 2 à 7 huitièmes.

CONCOURS EXTERNE- juillet 2014

**Technicien chargé de l'exploitation technique
et des informations aéronautiques**

Epreuve technique

Partie B

Coefficient 1

ALTIMETRIE

I. But de l'altimétrie en aéronautique ? (2 points)

II. Avec quel instrument de bord mesure-t-on les différentes distances verticales ? Comment varie la pression atmosphérique suivant l'altitude ? (2 points)

III. Quelles sont les trois pressions atmosphériques qu'on affiche dans la fenêtre barométrique de l'altimètre pour mesurer les différentes distances ? (2 points)

IV. En circulation aérienne, le terme niveau est un terme générique, indiquant la position verticale d'un aéronef. Que désigne-t-il suivant les trois calages altimétriques : QNH, QFE et 1013,25 ? (2 points)

V. Dans le plan vertical, quand l'altimètre d'un avion est-il calé sur le QNH (désignant une altitude), et 1013,25 (désignant un niveau de vol) ? (2 points)

CONCOURS EXTERNE- juillet 2014

**Technicien chargé de l'exploitation technique
et des informations aéronautiques**

Epreuve technique

Partie C

Coefficient 1

1. Positionnez sur la rose des vents, une piste orientée 113° - 293° passant par l'intersection des axes N-S et W-E. Mettez les marques d'identification de piste. (5 points)
2. Déterminez en degrés, les 2 travers de la piste, et, indiquez les secteurs de vent correspondant à chaque piste en service. (5 points)

